



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-8, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée

Après délibération, par 13 voix pour et une abstention, les membres du conseil municipal acceptent le vote à huis clos

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Valérie FABRE en qualité de secrétaire de séance

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

**N° 03.2021.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 février 2021**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**Mme Le Maire  
Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.04– FINANCES – Affectation du résultat 2020

L'examen du compte administratif fait apparaître :

- En investissement, un excédent cumulé de 83 575,84 €
- En fonctionnement, un excédent cumulé de 351 436,21 €
- En restes à réaliser : RAR Dépenses : 26 536,34 € et en RAR Recettes : 59 121 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

1°) – Excédent d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 83 575,84 €

2°) – Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 200 000,21 €
- Inscrire au 002 « Excédent reporté » pour 151 436 €

Mme Le Maire

Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N°03.2021.05 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2021

M GUILLOUX, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal, d'augmenter le taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 %. Les taux retenus pour l'année 2021 seront donc les suivants :

	Taux 2020	Taux 2021	Variation du taux
Taxe d'habitation	Taux gelé		Néant
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,91 %	43,66 %(1)	2 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,74 %	76,74 %	Néant

(1) Le nouveau taux 2021 inclut le taux départemental de 19,90 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 22,91 % augmentés de 2 % soit un total de 43,66 %

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Basés d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Basés d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafonné pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	617 030	42,81 (*)	612 400	262 168	267 374	102,97
Taxe foncière (non bâti).....	35 620	76,74	37 500	28 778	25 778	118,38
CFE.....				0		>>>
Totaux :				290 946	296 152	>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :   
(\*) dont taux départemental 2020 : 19,90

MODE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	42,81	10	11
Taxe foncière (non bâti).	76,74		
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité			
290 946			
Produit total de référence (total colonne 4)			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafonné, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			6 318		>>>	6 318
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution	
6 247		34 782		114 675		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

236152	+	6 318	+	6 247	+	34 782	-	0	+	114 675	+	6 318	=	638174
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)													Montant total prévisionnel 2021	
Total autres taxes (cadre II)													au titre de la fiscalité directe locale	
Allocations compensatrices et DCRTP														
Versement FNGIR														
Versement FNGIR														
Contribution FNGIR														
Contribution coefficient correcteur														
Versement coefficient correcteur														

A RENNES

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Hugues BIED-CHARRETON

Le 22 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire, *Seigneur*  
le 30/03/2021



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMMUNICIPALES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste 192
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux) 274
- d. Locaux industriels 2 437

Taxe foncière (non bâti) :

3 344

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements 0
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotations pour parts de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

1,433381

2. TAUX DES TAXES

Bases exonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti) 16 045
- Taxe foncière (non bâti) 8 253
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises >>>
- b. CVAE : part dégrèvée >>>
- c. CVAE : exonérations non compensées >>>

3. TAUX DES TAXES

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants 19 470
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration 7 020
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV 28,09
- d. Taux figé de taxe d'habitation 0,00
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

4. PRODUITS DES TAXES

- Éoliennes & hydroéennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Centrales géothermiques
- Transformateurs
- Stations radiodiffusées
- Gaz - Stockage, transport...

5. PRODUITS DE TVA

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2020 au niveau national	Taux plafonds		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 - col.15)	Taux de CFE perçus en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	national	départemental		communal	national
41,52	41,88	104,70	102,97	28,73	
49,79	47,28	124,48	118,38		
>>>	>>>	>>>	>>>		
Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :					
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :					



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.06 – FINANCES – Subventions et participations 2021

M. GUILLOUX, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal les sommes suivantes :

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
6574	Ajoncs d'or	75,00 €
	Diagonales 35	1 750,00 €
	Maison Familiale Montauban	25,00 €
	Maison Familiale Guilliers	25,00 €
	CFA 22	25,00 €
	Basket	900,00 €
	Tennis de table	700,00 €
	Badminton	600,00 €
	Ouest Athlétique	140,00 €
	OSCOR	1439,00 €
	Réserve	10 821,00 €
		<b>Total</b>

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau des subventions et participations 2021.

Mme Le Maire  
 Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.07 – FINANCES – Vote du budget primitif 2021 du budget principal

M GUILLOUX, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2021

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	1 251 884 €	Recettes :	1 340 728 €
Dépenses :	1 251 884 €	Dépenses :	1 340 728 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif 2021 du budget principal

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
<b>EN EXERCICE.....</b> 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
<b>PRESENTS.....</b> 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
<b>VOTANTS.....</b> 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.08 – FINANCES – Subvention au CCAS

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le versement de la subvention versée au CCAS.

La subvention sera prévue pour un montant maximum au Budget primitif et devra être justifiée par le tableau des résultats de fin d'année.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le versement de la subvention au CCAS

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
<b>EN EXERCICE.....</b> 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
<b>PRESENTS.....</b> 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
<b>VOTANTS.....</b> 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.09 – FINANCES – Conditions de versement de la subvention 2021 à l'École Sainte Bernadette

M GUILLOUX informe le conseil municipal que la subvention accordée à l'École Sainte Bernadette s'élève à 72 692,44 €. Il explique que, compte-tenu de l'absence de versement d'avance sur la subvention 2021, il propose de verser la subvention 2021 en trois fois comme suit :

- 1<sup>er</sup> versement : courant avril pour 24 230,81 €
- 2<sup>ème</sup> versement : courant juillet pour 24 230,81 €
- 3<sup>ème</sup> versement : courant septembre pour 24 230,82 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de verser la subvention 2021 à l'École Sainte Bernadette en trois fois.

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 19/03/2021	<b>L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	<b>Etaient présents :</b> Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°3)
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Néant
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> Sonia LEPAGE, Florence TOQUÉ
PRESENTS..... 13	<b>Pouvoirs :</b> De Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC, de Florence TOQUÉ à Valérie FABRE
VOTANTS..... 15	<b>Secrétaire de séance :</b> Valérie FABRE

### N° 03.2021.10 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 25 février et le 18 mars 2021

- Le 2 mars décide de nommer M Ludovic LOUESSARD en tant qu'assistant de prévention pour la Commune de LE VERGER
- Le 19 mars décide du remplacement du caisson VMC de la bibliothèque par Thermique de l'Ouest pour un montant de 917,90 € TTC
- Le 22 mars décide l'achat de chaussures pour les agents de la cantine et de l'école auprès de POLEMIL pour un montant de 181,42 € TTC
- Le 22 mars renonce à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré n° AA 9 concernant la propriété située 39 rue le Breil Monbusson
- Le 23 mars décide de la formation, dans le cadre de l'autorisation de conduite, des agents auprès de la SOCOTEC pour un montant de 900 € TTC.
- Le 24 mars décide de l'installation de la fibre optique dans les bâtiments communaux par Comète Informatique pour un montant de 5 434,03 € TTC
- Le 24 mars décide le remplacement de 4 postes informatiques, au service administratif, par Comète Informatique pour un montant de 7 738,31 € TTC
- Le 24 mars décide d'appliquer la majoration pour dépassement d'horaire à partir de 18 h pour la garderie au vu du contexte de la crise sanitaire et de la modification de l'heure de fin de la garderie, et ce à compter du jeudi 25 mars 2021.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC

